

Image not found or type unknown



carte de sejour etranger malade

Par **HABIB22400**, le **19/02/2019** à **12:00**

Bonjour je suis de nationalité algerienne et je suis atteint d'une pathologie qui necessite un traitement en france pendant plusieurs années en plus j'ai ete reconnu comme handicapé permanent > 80% avec notification de la (MDPH)

En plus je suis en france depuis une année presque ; à ma premiere demande de régularisation j'ai reçu une APS valable 6 mois sans autorisation de travail mais bientôt pour le renouvellement est ce que je vais recevoir une carte de sejour d'une année et dois je fournir la notification de mon handicapé pour appuyer mon dossier????

Merci de votre réponse